



REGLEMENT DE L'ENDURO

ENDUROS DE PAQUES

Du 22 AVRIL 2011 AU 25 AVRIL 2011

Ce règlement a pour but de favoriser une pêche de qualité en respect total de l'éthique carpiste :

Respect du poisson, de la nature et des hommes (compétiteurs, organisateurs et autres)

Les maîtres mots pour qualifier cette manifestation, sont :

La convivialité, la sportivité, le respect d'autrui et surtout le plaisir de la pêche.

1. Pêche par équipe de deux pêcheurs, deux lignes par pêcheurs soit quatre lignes pêchantes simultanément dans l'eau par équipes (un hameçon simple par ligne). Chaque équipe appelée, par tirage au sort, tire deux postes au hasard parmi les postes encore disponibles et en choisit un.
2. Le meilleur poids total désignera les vainqueurs de la compétition et définira le classement général.
3. En cas d'égalité, les équipes seront départagées par un tirage au sort seule la première équipe sera récompensée.
4. Les lignes sont tendues uniquement depuis l'intérieur du ring de pêche.
5. Les montages et les marques devront être propulsés avec une canne à pêche. Les engins radiocommandés ou tous autres engins flottants sont prohibés. L'entrée dans l'eau est autorisée pour épuiser un poisson.
6. Farines, Blé interdits, le rappel est autorisé pendant l'épreuve. Néanmoins celui-ci se fera exclusivement à l'intérieur du ring de pêche.
7. Tresse sur bas de ligne interdit, tresse sur corps de ligne autorisée à condition de rajouter une tête de ligne en nylon de la valeur de deux fois la longueur canne, seuls les hameçons sans ardillons ou micro ardillon sont autorisés.
8. Interdiction de se faire aider par une personne étrangère à l'équipe pour toutes actions de pêche (installation, épuisage, etc...)
9. Seules les pêches à la pelote et plombée française ou anglaise sont autorisées (les flotteurs, swing tip et quiver tip sont interdits). Le montage doit permettre de libérer le plomb du bas de ligne en cas de casse.
10. La pesée aura lieu dans les plus brefs délais de jour comme de nuit. Matelas de réception obligatoire. Seuls les commissaires du secteur sont habilités à valider la pesée. Les procès verbaux de pesage devront être obligatoirement signés par les commissaires et un membre de l'équipe à chaque pesée.

11. Tout poisson ferré avant le signal de fin d'épreuve sera comptabilisé, à condition d'être sorti dans les quinze minutes qui suivent le signal.
12. Des tentes de pêche de couleurs vertes ou camouflages (abri, biwi ou parapluie) sont obligatoire sur les emplacements pour le respect du site.
13. Il est interdit d'abimer la végétation, et les postes de pêche devront être laissé propres à la fin de la compétition. Les poubelles devront être emportées avec soit.
14. Il est interdit d'éclairer l'eau à l'aide de lampes ou projecteurs, cependant un éclairage discret sur les rings est autorisé. Il est formellement interdit de faire du bruit sur les berges durant l'épreuve (radio télévision, groupes électrogène etc..) les chiens devront être attachés pendant l'épreuve et ne pas gêner les autres concurrents et spectateurs.
15. Feux au sol interdits, barbecue autorisé.
16. Toute personne ivre ou qui troublera la tranquillité des autres pêcheurs se verra exclue immédiatement de la compétition ainsi que son coéquipier.
17. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident, de bris ou de vol de matériel pendant la durée de l'épreuve. Ils se réservent le droit d'utiliser l'image des participants sur tout support (photo, vidéo)
18. Le fait de participer à l'enduro du CARP' NO KILL 95 implique l'acceptation et le respect total du règlement.



FICHE D'INSCRIPTION

Enduro de pâques

vendredi 22 avril au lundi 25 avril 2011

Sur

« Les plans d'eau du Héron et du Col Vert »

Seules seront prises en compte les fiches d'inscriptions accompagnées du règlement.

En cas de désistement intervenant avant l'épreuve, le montant de l'inscription ne sera pas remboursé et ne pourra être réclamé par l'équipe concernée, sauf en cas de force majeure dûment justifiée. Si une équipe ayant réglé son inscription se trouvait dans l'impossibilité de participer, elle pourrait se faire remplacer. L'équipe remplaçante n'aurait donc aucun montant d'inscription à régler.

NOM DE L'EQUIPE _____

CAPITAINE : Nom : _____

Prénom _____

Date de naissance _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Nationalité : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

EQUIPIER : Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Nationalité : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

- déclarent avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et des conditions de participation à l'enduro de pêche de la carpe organisé par le club **CARP'NO KILL 95**.

Renseignements : Laurent : 06 13708554- <http://www.carpnokill95.com>.

- acceptent le droit d'utilisation libre de toutes photos ou films tournés par l'association durant la manifestation.
- Ci-joint règlement de l'inscription de l'équipe : **120.00 euros par équipe**.
Règlement par chèque à l'ordre du club **CARP'NO KILL 95 (à joindre obligatoirement à l'inscription)** et à retourner à :

Club CARP'NO KILL 95- 65 RUE DE CERGY 9500 NEUVILLE

Date

Signature du Capitaine

Signature de l'Equipier